



La ville de Penmarc'h recrute un agent de police municipale (H/F)

À temps complet à partir du 01 janvier 2025
Grade : gardien-brigadier à brigadier-chef principal
(catégorie C)

N° 178LJWX



N° 0029240723001929



Penmarc'h est une ville littorale qui compte plus de 5 000 habitants. Elle est rattachée à la Communauté de communes du Pays bigouden sud. Attractive et touristique, Penmarc'h dispose de nombreux services à la population, des structures de loisirs et culturelles. Forte de ses 75 agents permanents, la ville porte l'ambition d'un projet municipal riche de projets et d'actions pour ses habitants.

Missions principales

Sous l'autorité de la maire, vous exercerez les missions de police administrative et judiciaire.

- Faire respecter l'application des pouvoirs de police de la maire.
- Appliquer la veille et la prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.
- Assurer la surveillance générale des voies et espaces publics ainsi que le respect des conditions d'occupation du domaine public.
- Assurer un rôle de police de proximité avec la population.
- Rechercher et relever des infractions : code de la route stationnement et circulation, arrêtés de la maire, code de l'environnement, code de l'urbanisme, etc.
- Rédiger et transmettre les documents professionnels.
- Surveiller les manifestations ou les marchés hebdomadaires.
- Gérer les objets trouvés.
- Assurer la capture de chiens errants.
- Gérer la mise en fourrière des véhicules en infraction au code de la route.
- Gérer le suivi du PCS, des licences de débit de boissons et de taxis.
- Assurer des rondes de surveillance sur les plages et le littoral.
- Gérer les dépôts sauvages.
- Mettre en place des actions de prévention après des jeunes et des aînés : possédant un monitorat prévention routière, vous menez des actions de prévention en milieu scolaire, APER et ASSR, ou auprès de tous publics sur toutes thématiques (cambriolages, drogues, harcèlement, VIF, etc.).
- Fonctionnement en binôme, remplacement du collègue lors de son absence.

Profil recherché

- Permis B et concours de gardien-brigadier minimum obligatoire.
- FIA et FCO à jour.
- FPA pour catégorie B8 (Gail + 100ml) et D2 (bâton télescopique, Gail - 100ml).
- Expérience similaire appréciée.
- Qualités relationnelle et d'écoute.
- Sens avéré du service public et disponibilité.
- Connaissance, application et contrôle du pouvoir de police de la maire sur la ville.
- Maîtrise des gestes d'urgence et de secours.
- Connaissance des règles et procédures en matière de rédaction et de transmission des écrits professionnels (rapport et PV).
- Discrétion professionnelle.
- Bonne condition physique.

Informations complémentaires

- Rémunération indiciaire + régime indemnitaire (primes CIA, biannuelle, etc.)
- Participation employeur à la prévoyance.
- Action sociale (amicale, CNAS, chèques cadeaux, etc.)
- Base horaire : 35h.
- Le rythme de travail peut être variable en fonction de l'activité.
- Moyens mis à disposition : uniforme, carte professionnelle, véhicule, matériels de protection, vélo, etc.

Veillez adresser votre lettre de motivation et votre curriculum vitae avant le 15 septembre 2024 à :

Madame la Maire - Gwenola LE TROADEC

Ressources Humaines - 110 rue Edmond Michelet - B.P. B - 29760 PENMARC'H

E-mail : rh@penmarch.fr - Tél. 02 98 58 60 19

La session de recrutement aura lieu fin septembre 2024

Travailleurs handicapés : nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.